LES MASSES D'EAU LITTORALES

Fiche n° 20

Enjeux

Les masses d'eau littorales sont concernées par un enjeu DCE : l'estuaire de la Loire en état moins que bon du fait de l'indicateur poisson dégradé. Le programme de mesures prévoit des études pour en identifier les principales raisons. Celui de la Vilaine (Morbihan) est également déclassé du fait des proliférations phyto-planctoniques, liées aux pollutions diffuses sur le bassin versant (une partie en Loire Atlantique).

Par ailleurs le littoral est également un milieu d'usages sensibles sur le plan sanitaire, baignade et conchyliculture (étendu à la pêche à pied récréative) couvert par des Directives européennes liées à la DCE.

Plusieurs zones conchylicoles dégradées et prioritaires ont été identifiées dans le SDAGE : les traicts du Croisic et de Pen Bé, l'étier du Pouliguen, l'estuaire de la Loire et la Baie de Bourgneuf qui concernent tout ou partie de la Loire Atlantique.

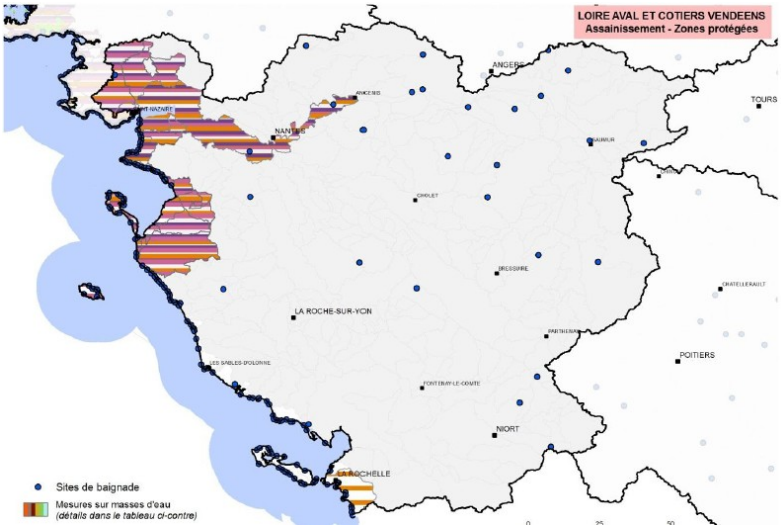

Le Programme de Mesures du Bassin Loire Bretagne a estimé le coût de reconquête de leur qualité à 19 M€ en Loire Atlantique.

Les études de vulnérabilités conchylicoles préconisées en 1ère étape permettront d'affiner la ventilation par mesure et par bassin versant conchylicole. Les travaux identifiés dans les profils de baignade réalisés sont également repris dans le programme de mesures sur les plages de : Le Pouliguen, St Nazaire, La Plaine sur mer pour un montant de 820 000 €.

Par ailleurs, en dehors de l'estuaire de la Vilaine mentionné plus haut, des échouages d'algues vertes (ulves) affectent le littoral du département. L'ampleur des échouages évolue d'une année à l'autre en fonction notamment des conditions climatiques et de la quantité de nutriments présente dans le milieu. Les études et modélisations menées concluent que les principaux apports de nutriments influant sur les conditions de croissance des algues vertes proviennent des bassins de la Loire et de la Vilaine. Une influence plus locale des apports de nutriments par les cours d'eau côtiers reste probable.

Leviers et pilotage

Leviers réglementaires:
Réglementation nationale, Programme d'action nitrates, SDAGE, SAGE.

Leviers financiers :
L'AELB intervient préférentiellement sur les secteurs identifiés précédemment comme prioritaires au titre des enjeux sanitaires avec des taux de 80 % de subvention pour la réalisation des études de vulnérabilité conchylicole. L'AELB finance également les suivis qualités des milieux, l'animation ou la communication dans le cadre de contrats territoriaux. Selon leur nature les travaux peuvent être aidés de 40 à 80 % également pour l'assainissement, individuel ou collectif, y compris en domaine privé sous condition de portage regroupé par un opérateur local et de l'identification préalable de la priorité et son efficience.

Des modalités existent également pour les travaux nécessaires chez les acteurs économiques selon des conditions spécifiques.

Stratégie

L'identification des actions opérationnelles d'amélioration de la qualité des eaux à l'échelle des zones conchylicoles peut s'avérer longue et délicate. L'AELB préconise la mise en place d'une opération concertée autour d'un contrat territorial qui peut intégrer plusieurs thématiques dont celle sur la conchyliculture. Cela commence par un diagnostic qui conduit à hiérarchiser les actions prioritaires et la mise en place d'un calendrier de réalisation accompagné de l'identification des maitrises d'ouvrages et de leur financement (cf. document guide AELB) : http://www.eau-loire-bretagne.fr/littoral#bacterio

Actions à mener

Reconquête de la qualité sanitaire des eaux :
- Identification des maîtres d'ouvrages.
- Réalisation des profils.
- Mise en place des outils de mesure (dont métrologie réglementaire des systèmes d'assainissement).
- Mise en place des programmes d'actions.
- Animation, coordination, suivi et évaluation.
- Identification des points réglementaires facilitateurs : accompagnement des maires, pouvoirs de police locaux pour combiner les leviers réglementaires, financiers et l'accompagnement technique afin de faciliter les actions en domaine privé soutenues pour certaines financièrement par l'AELB.
- Équipement rapide de tous les points règlementaires de l'arrêté de juillet 2015 afin de s'assurer de nos capacités collectives à identifier les points critiques majeurs.

Réduction de l'eutrophisation marine et des marées vertes :
- Mise en œuvre, suivi et révision du programme d'action régional nitrates.
- Conformément aux recommandations du SDAGE, il convient de tenir compte des conclusions de ces études pour définir dans les SAGE littoraux des objectifs et actions adaptées visant à réduire l'ampleur des marées vertes. Ainsi le SAGE Vilaine a déjà fixé un objectif de réduction de 20 % des flux d'azote. Pour les SAGE Estuaire et Marais Breton, il conviendra de recommander la fixation d'un objectif de réduction équivalent à celui fixé par le SDAGE pour l'ensemble du bassin (15%).

Autres problématiques littorales :
- Amélioration des pratiques de carénage.
- Sécurisation de la fourniture d'eau et économies d'eau : le littoral avec son accroissement de population estivale nécessite une sécurisation de sa fourniture d'eau et une gestion économe. Des programmes spécifiques peuvent être mis en place avec les collectivités. Cf. fiche gestion quantitative.
- Inondations littorales.

Objectifs 2017

. S'assurer de l'objectif de réduction du flux d'azote fixé dans le SAGE Estuaire de la Loire dans le cadre de sa révision

. Pour l'eutrophisation marine : voir fiche pollution diffuse